



THE PROFESSIONAL ASSOCIATION
OF FOREIGN SERVICE OFFICERS
L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE
DES AGENTS DU SERVICE EXTÉRIEUR

59^e Assemblée générale annuelle

Le lundi 21 octobre 2024

Rapport des assurances collectives

par Marty Johnston, adjoint de direction pour le Programme d'assurances collectives

Le nombre de membres participant à notre Programme d'assurance-vie collective a augmenté cette année du fait que de nombreux membres ont adhéré au régime par suite d'activités de promotion et de sensibilisation après la signature de la nouvelle convention collective. L'APASE tient à encourager les recrues qui joignent les rangs du Service extérieur à se prévaloir de la période d'inscription ouverte de 60 jours, sans preuve d'assurabilité, et à présenter une demande d'adhésion.

Le programme d'assurance-vie existe parce qu'un grand nombre de membres se sont vu refuser de la protection à cause de leur profession ou d'une demande d'adhésion présentée alors qu'ils étaient en affectation outre-mer. Le programme offre une protection aux membres affectés dans des missions très difficiles. Le Comité de l'assurance-vie est toujours à la recherche de membres disposés à se joindre à lui aux fins de contribuer au programme.

Étant donné qu'un grand nombre de nos membres n'ont pas de protection, nous vous encourageons à prendre le temps d'examiner les avantages de l'assurance-vie temporaire et pour personnes à charge à primes très compétitives que l'APASE offre. Pour obtenir une brochure d'information, des formulaires de demande d'adhésion ou des renseignements, il suffit de vous rendre sur www.pafso.com ou de communiquer avec Marty Johnson par courriel à : marty.johnston@pafso.com.

Les Opérations ont été très affairées en 2024. En janvier, l'assureur a haussé les taux des primes de 10 %. La campagne de promotion du printemps a incité un plus grand nombre de membres à se renseigner sur le programme et la promotion constante auprès des nouveaux membres, dès qu'ils s'inscrivent auprès de l'APASE, a entraîné une augmentation de la participation cette année.

En mai, nous avons reçu du courtier d'assurance le rapport triennal portant sur l'état du programme. Le Comité de l'assurance-vie a examiné le rapport et les résultats du sondage de 2023 auprès des membres. Il a, pour fins d'analyse, posé des questions et présenté des propositions au courtier de l'APASE au sujet de l'accroissement de la protection, d'autres assureurs et de la possibilité de ristournes aux participants. Il a été décidé que l'APASE conserverait la Canada Vie comme assureur. Le choix d'un nouvel assureur comporte de nombreux risques, et rien ne garantit qu'il en résulterait des économies.

Le rapport triennal a révélé que le programme s'est bien comporté au cours de la période de 2021-2023. Le Comité a voté en faveur d'une ristourne à tous les participants ayant versé des primes d'assurance-vie au cours de la période de 2021-2023. La ristourne correspond à 25 % des primes totales payées par chaque participant et elle a été versée durant l'été. Lorsque la ristourne a été annoncée en juillet, les membres ont été plus nombreux à se renseigner sur le programme d'assurance-vie.

Il est ressorti du sondage auprès des membres que la protection additionnelle Teladoc n'est pas utilisée et que les membres considèrent comme très importante la protection en cas de maladie grave. Le Comité de l'assurance-vie a donné pour instruction à l'assureur de cesser le programme Teladoc en 2025 pour fins d'économies.

Nous tenons à vous rappeler que, si vous résidez à l'extérieur du Québec, de l'Ontario ou du Manitoba, vous n'êtes pas assujettis à la taxe de vente provinciale. Cette taxe ne s'applique pas aux membres qui sont actuellement en affectation à l'étranger. Veuillez actualiser votre adresse en communiquant avec info@pafso-apase.com.

Vos commentaires et suggestions nous tiennent à cœur. Communiquez avec nous à : marty.johnston@pafso-apase.com.